

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Aliette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE MÉNÉLEC
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Aliette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

19. Autorisations de programme – Révisions et clôture

Monsieur BREHERET rapporte :

Les autorisations de programme visent à favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et à améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Depuis 2016, sept autorisations de programme ont été créées et sont toujours en cours :

- AP 2016-1 : Reconstruction du groupe scolaire du Vieux-Chêne
- AP 2016-2 : Travaux de rénovation de l'église Saint-Léger
- AP 2017-1 : Construction d'une piscine
- AP 2017-2 : Equipements publics Plaisance
- AP 2018-1 : Construction d'un multi-accueil au Bignon
- AP 2018-2 : Construction du groupe scolaire Elia
- AP 2018-3 : Extension du groupe scolaire Salentine

Au regard des paiements réalisés sur l'exercice 2018, du résultat des études de programmation ou de maîtrise d'œuvre et des contraintes liées à la planification des travaux, il est nécessaire d'actualiser les montants prévus, soit pour les autorisations de programme, soit pour l'échéancier des crédits de paiements.

Le tableau annexe synthétise l'ensemble des révisions proposées.

Concernant le programme n°2016-1 « Groupe scolaire du Vieux Chêne », la révision du montant de l'autorisation de programme (AP) est justifiée par un ensemble de dépenses supplémentaires, néanmoins contenues dans une enveloppe complémentaire globale de 90 000 €.

Le montant révisé de l'AP est donc de 11 700 000 € et les crédits de paiement de l'exercice 2019 sont ajustés en conséquence.

Parmi les dépenses supplémentaires majeures :

- Dépenses de mise en sécurité liées à l'évolution de la réglementation :
 - Accès périscolaire indépendant avec rampe : + 39 995.22 €
 - Sécurisation des accès aux établissements scolaires : + 31 560.63 €
 - Rehausse des garde-corps de la cour élémentaire : + 12 474.63 €
- Dépenses liées à l'acquisition d'une nouvelle laverie, en raison du transfert de la laverie du restaurant scolaire du Vieux Chêne sur un autre site suite à un dysfonctionnement majeur bloquant l'activité :
 - Acquisition d'une nouvelle plonge/laverie : + 43 666.62 €

Concernant le programme n°2016-2 « Eglise Saint-Léger », le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'exercice 2019 sont réajustés afin de tenir compte de la réalité des crédits consommés ; cette autorisation étant, par la même occasion, clôturée puisque le programme est achevé.

Voici le détail de l'exécution financière de l'autorisation de programme n°2016-2 :

AP 2016-2 Eglise St Léger Code opération 0405	2016	2017	2018	2019	AUTORISATION DE PROGRAMME
Montants votés	590 000,00 €	1 268 000,00 €	314 229,98 €	49 652,58 €	1 440 000,00 €
Montants réalisés	63 295,31 €	1 062 474,71 €	259 666,04 €	49 652,58 €	1 435 088,64 €
Taux de réalisation	10,7%	83,8%	82,6%	100,0%	99,7%

Concernant le programme n°2017-1 « Piscine », la révision du montant de l'AP est justifiée par la finalisation du programme et de son estimation financière, soit 16 400 000 €, tel que présentée lors de la séance du 20 mai 2019. Les crédits de paiement des exercices 2019 à 2023 sont révisés en conséquence.

Concernant le programme n°2017-2 « Equipements publics Plaisance », les crédits de paiement des exercices 2019 à 2022 sont révisés afin de tenir compte du calendrier des études de programmation, actuellement en cours.

Concernant le programme n°2018-1 « Multi-accueil Bignon », les crédits de paiement des exercices 2019 à 2021 sont ajustés au vu du décalage du démarrage de chantier suite à la procédure de consultation.

Concernant le programme n°2018-2 « Groupe scolaire Elia », la révision du montant de l'AP est justifiée par la finalisation du programme et de son estimation financière, soit 7 600 000 €, tel que présentée lors de la séance du 20 mai 2019. Les crédits de paiement des exercices 2019 à 2023 sont ajustés en conséquence et au vu du décalage de la procédure de concours.

Concernant le programme n°2018-3 « Groupe scolaire Salentine », la révision du montant de l'AP est justifiée par la finalisation du programme et de son estimation financière, soit 4 190 000 €, tel que présentée lors de la séance du 20 mai 2019. Les crédits de paiement des exercices 2019 à 2021 sont ajustés en conséquence et au vu du phasage du chantier.

Les crédits de paiement révisés pour l'exercice 2019 seront repris, si nécessaire, dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget.

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 4 ABSTENTIONS du groupe ECOLOGISTES ET CITOYENS :

- **APPROUVE** les révisions des autorisations de programme et crédits de paiement telles que présentées dans le tableau annexe ;
- **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme n°2016-2.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 01 OCT. 2019
Et par publication le : 01 OCT. 2019

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er octobre 2019

**Pour le Maire
Le Directeur général**



Jean-François MAISONNEUVE

MONTANTS INITIAUX ET REVISES												
Intitulé des AP CP	Code opération	Objet	Date	Montant AP	Phasage CP 2016	Phasage CP 2017	Phasage CP 2018	Phasage CP 2019	Phasage CP 2020	Phasage CP 2021	Phasage CP 2022	Phasage CP 2023
AP 2016-1 GS Vieux Chêne	0397	Création	CM 29/03/2016	13 000 000,00 €	3 200 000,00 €	7 000 000,00 €	2 000 000,00 €	800 000,00 €				
AP 2016-1 GS Vieux Chêne	0397	Révision	CM 27/09/2016	11 610 000,00 €	2 220 000,00 €	4 430 000,00 €	4 720 000,00 €	240 000,00 €				
AP 2016-1 GS Vieux Chêne	0397	Révision	CM 12/06/2017	11 610 000,00 €		5 441 000,00 €	4 754 000,00 €	238 798,81 €				
AP 2016-1 GS Vieux Chêne	0397	Révision	CM 21/09/2018	11 610 000,00 €			6 583 000,00 €	890 000,00 €				
AP 2016-1 GS Vieux Chêne	0397	Révision	CM 30/09/2019	11 700 000,00 €				1 076 161,72 €				
Chapitre 23								1 011 000,00 €				
Chapitre 21								65 161,72 €				
AP 2016-2 Eglise St Léger	0405	Création	CM 29/03/2016	1 000 000,00 €	500 000,00 €	450 000,00 €	50 000,00 €					
AP 2016-2 Eglise St Léger	0405	Révision	CM 27/09/2016	1 250 000,00 €	590 000,00 €	630 000,00 €	30 000,00 €					
AP 2016-2 Eglise St Léger	0405	Révision	CM 12/06/2017	1 440 000,00 €		1 268 000,00 €	108 704,69 €					
AP 2016-2 Eglise St Léger	0405	Révision	CM 21/09/2018	1 440 000,00 €			314 229,98 €					
AP 2016-2 Eglise St Léger	0405	Révision / Clôture	CM 30/09/2019	1 435 088,64 €				49 652,58 €				
AP 2017-1 Piscine	0395	Création	CM 03/04/2017	10 000 000,00 €		75 000,00 €	150 000,00 €	1 000 000,00 €	2 700 000,00 €	4 200 000,00 €	1 700 000,00 €	175 000,00 €
AP 2017-1 Piscine	0395	Révision	CM 21/09/2018	10 000 000,00 €			330 000,00 €	1 000 000,00 €	2 700 000,00 €	4 200 000,00 €	1 700 000,00 €	40 792,00 €
AP 2017-1 Piscine	0395	Révision	CM 30/09/2019	16 400 000,00 €				700 000,00 €	3 500 000,00 €	5 300 000,00 €	4 500 000,00 €	2 330 433,25 €
AP 2017-2 CSC Plaisance	0411	Création	CM 25/09/2017	4 000 000,00 €		40 000,00 €	80 000,00 €	320 000,00 €	600 000,00 €	2 920 000,00 €	40 000,00 €	
AP 2017-2 CSC Plaisance	0411	Révision	CM 21/09/2018	4 000 000,00 €			117 000,00 €	320 000,00 €	600 000,00 €	2 920 000,00 €	40 300,00 €	
AP 2017-2 CSC Plaisance	0411	Révision	CM 30/09/2019	4 000 000,00 €				20 000,00 €	150 000,00 €	2 685 000,00 €	1 131 044,00 €	
AP 2018-1 Multi-accueil Bignon	0418	Création	CM 21/09/2018	2 500 000,00 €			125 000,00 €	975 000,00 €	1 375 000,00 €	25 000,00 €		
AP 2018-1 Multi-accueil Bignon	0418	Révision	CM 30/09/2019	2 500 000,00 €				530 000,00 €	1 800 000,00 €	100 039,04 €		
AP 2018-2 GS Elia	0419	Création	CM 21/09/2018	7 000 000,00 €			350 000,00 €	2 730 000,00 €	3 850 000,00 €	70 000,00 €		
AP 2018-2 GS Elia	0419	Révision	CM 30/09/2019	7 600 000,00 €				50 000,00 €	150 000,00 €	700 000,00 €	4 200 000,00 €	2 500 000,00 €
AP 2018-3 GS Salentine	0410	Création	CM 21/09/2018	2 000 000,00 €			60 000,00 €	600 000,00 €	1 100 000,00 €	240 000,00 €		
AP 2018-3 GS Salentine	0410	Révision	CM 30/09/2019	4 190 000,00 €				700 000,00 €	2 000 000,00 €	1 482 030,00 €		